

Le chef de l'opposition est l'honorable monsieur qui s'élève aujourd'hui contre le patronage, et qui exige que les nominations soient faites par la commission du service civil. Il se rappelle évidemment l'époque néfaste où il était membre du gouvernement Bennett et où il était si pénible de voir tant de gens venir lui demander en vain de l'emploi. C'était dur pour lui, et ce sont des choses qu'il ne peut oublier même en ce moment où il ne peut dispenser de faveurs ministérielles. Il a aujourd'hui recouvré sa personnalité et il coule une existence agréable. Néanmoins, cela n'a pas pour effet de me faire croire à son jugement désintéressé sur la question des nominations.

Des plaintes se font-elles entendre au sujet de la division de l'impôt sur le revenu? Non. Dans le moment, le ministre a devant lui, deux fonctionnaires respectables, estimés et dignes de confiance; ils sont compétents et ne méritent pas le qualificatif d'"excentrique" dont je me suis servi pour établir certaines accusations. Ils ont grandi dans l'administration. L'un d'eux est un avocat possédant une vaste expérience, l'autre un fonctionnaire plutôt âgé qui connaît bien son travail. Ce ne sont pas de faux savants mais des fonctionnaires comme je voudrais en voir dans l'administration actuelle, comme la plupart de ceux que nous avons avant 1930. Je les cite en exemple aux autres. J'en suis content; ni l'un ni l'autre n'a été nommé par la commission du service civil. Je n'insisterai pas sur une certaine nomination puisque la personne nommée avait beaucoup de mérite, même si la procédure suivie était fautive. Je les félicite tous deux et je félicite le personnel de la division de l'impôt sur le revenu. On les connaît si bien qu'on ne songerait pas à leur demander des renseignements confidentiels; ils font bien leur travail et nous n'avons pas à nous en plaindre.

Quant au favoritisme politique, ceux qui s'y opposent sont ceux qui ont peur d'assumer leurs responsabilités ou qui sont victimes des difficultés qu'ils ont eux-mêmes suscitées. Ils ont été les artisans de leurs propres embarras, comme le chef de l'opposition, par exemple. Il ne peut blâmer que lui-même et ses collègues du Gouvernement Bennett.

Je trouve que le mode de nomination actuellement en vigueur au service de l'impôt sur le revenu est le meilleur que nous puissions avoir. La raison en est fort simple; si quelqu'un est nommé sur la recommandation d'un député, le ministre connaît celui qui a recommandé ce fonctionnaire, et si ce dernier ne donne pas satisfaction, c'est le député qui répondra des plaintes portées contre lui à la Chambre par tout conservateur, tout membre du groupe du crédit social ou de la fédération

du commonwealth coopératif. Si un honorable député fait à l'avenir une recommandation injustifiée, le ministre y trouvera un excellent motif de ne pas l'agréer. Ce régime protège donc mieux que tout autre l'intérêt public. Par ailleurs, si la commission du service civil fait une nomination, chacun sait qu'il n'existe aucun comptable parmi les examinateurs de la commission. La commission du service civil chargera donc quelqu'un du ministère du Revenu national ou du ministère des Finances de faire le choix, où le facteur déterminant pourra être tout autre que le mérite, et la commission ne sera pas en mesure de passer un jugement éclairé sur la compétence du candidat. Si une erreur se commet ce sera sans recours, personne ne recevra de plainte. La nomination aura un caractère anonyme, elle sera faite par la commission et personne n'en sera responsable. La commission prétendra que c'est le système fondé sur le mérite.

Il est essentiel surtout dans les branches de ce genre, que tous les fonctionnaires comprennent bien que c'est le ministre qui dirige le ministère et qu'ils le respectent. Il est essentiel qu'ils aient le sentiment de relever de sa juridiction, qu'ils s'en tiennent aux ordres reçus et qu'ils respectent le secret traditionnel qui les lie. Ce système me semble le meilleur et il ne convient pas de s'en écarter. Soyons bons joueurs. Lorsque les tories étaient au pouvoir, ont-ils jamais recommandé la nomination d'un libéral? Mais quand ce sont les libéraux qui sont au pouvoir, les tories ont toujours des amis à présenter. Qu'ils soient eux aussi bons joueurs. Le peuple s'est détourné d'eux aux dernières élections, de même qu'aux élections précédentes. Qu'ils prennent la pilule et attendent que leur parti à peu près défunt ait regagné la confiance populaire. Ce sera vraiment un rare cas de résurrection! Ils pourront alors faire toutes les nominations qu'il leur plaira. Pour l'instant, les membres du cabinet devraient faire les nominations recommandées par les députés libéraux qui siègent à la Chambre et ceux-ci doivent en prendre la responsabilité. On ne trouvera pas à redire, j'en suis sûr. On ne le fera seulement que si le ministre se rend à une recommandation faite par la clique tory.

L'hon. M. GIBSON: Le chef de l'opposition me demande comment nous remplirons les postes créés par la loi sur les droits successoraux. Nous agirons exactement comme nous l'avons fait pour la division de l'impôt sur le revenu. Depuis un an que je dirige ce ministère je n'ai jamais été placé dans la situation à laquelle on a fait allusion, je n'ai jamais eu, Dieu merci, à me faire dix fois plus d'ennemis que d'amis. Notre grande dif-